

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2011

DCM N° 11-05- 17

Objet : Incorporation dans le domaine communal d'anciennes voies ferrées situées dans la Zone des Deux Fontaines.

Rapporteur : Mme FERRARO, Adjoint chargé de quartiers

La Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit notamment que les biens vacants et sans maître appartiennent désormais aux communes et, en cas de renonciation, à l'Etat.

En l'occurrence, et après recherches, il s'avère que plusieurs terrains, correspondant à d'anciennes voies ferrées désaffectées et situés dans le périmètre de la Zone Industrielle des Deux Fontaines à Metz-Nord, sont vacants et n'ont plus de propriétaire connu.

Ces terrains sont nécessaires à la réalisation d'une desserte par l'arrière de la zone dont l'étude est menée en partenariat avec Metz Métropole Développement et en collaboration avec les entreprises présentes sur le site.

La Ville de Metz a donc décidé, par arrêté municipal du 15 novembre 2010, de procéder à leur acquisition par la procédure des biens vacants et sans maître, conformément aux articles L. 1123-1 et L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cadre de cette procédure, ledit arrêté a été publié et affiché pendant une durée de six mois. Personne ne s'est fait connaître, durant cette période, pour revendiquer la propriété des parcelles concernées.

Celles-ci étant donc vacantes et sans maître, il est proposé de les incorporer dans le domaine communal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU :

- l'avis favorable de la commission communale des Impôts directs en date du 11 octobre 2010 ;
- l'arrêté municipal en date du 15 novembre 2010 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- 1) d'incorporer dans le domaine communal les parcelles vacantes et sans maître correspondant à d'anciennes voies ferrées désaffectées, situées dans le périmètre de la Zone Industrielle de Metz-Nord et cadastrées sous :

BAN de DEVANT-LES-PONTS :

Section HM n° 101 – rue Gaston Ramon – 18 a 57 ca
Section HN n° 89 – lieudit « La Halle » – 1 ha 12 a 91 ca
Section HO n° 34 – lieudit « Borchet » – 43 a 28 ca
Section HO n° 49 – rue Gaston Ramon – 20 a 14 ca
Section HO n° 65 – lieudit « Borchet » – 1 ha 15 a 79 ca
Section HP n° 18 – lieudit « Sous St Eloy » – 93 a 95 ca
Section HP n° 47 – avenue des deux Fontaines – 43 a 13 ca

- 2) d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint délégué:

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Topographie, SIG et Gestion Foncière

Commissions : Travaux et Domaines
Finances

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 3.5